



Santé Social



Les fédérations CFE-CGC, CGT, FO et SUD dénoncent l'acharnement contre des syndicalistes de l'Association ANRAS ¹.

Trois Délégués Syndicaux Centraux de l'ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire) (CGT, FO, SUD) sont mis en examen suite à une plainte déposée en juin 2013 par la Directrice Générale de l'ANRAS alors en poste. Un élu CGT du siège social est placé sous le statut de témoin assisté, uniquement pour avoir remis à sa direction, avant affichage, un tract intersyndical. Le 6 juin, le DSC CFE-CGC est convoqué, lui aussi pour les mêmes motifs.

C'est un véritable sabotage du dialogue social, alors qu'une dynamique positive s'instaurait avec le nouveau Directeur Général. Le CA (Conseil d'Administration) de l'ANRAS a donné mandat à l'unanimité en juin 2013, au Président du CA pour ester en justice contre les cinq organisations syndicales. **Les fédérations syndicales CFE-CGC, CGT, FO et SUD demandent au CA de cesser cette judiciarisation et cette criminalisation de l'activité syndicale.**

L'instrumentalisation de la justice par l'ex-directrice adjointe suit son cours. Les propos du tract ne sont ni injurieux, ni outrageants. S'il devait être saisi, le Tribunal devra reconnaître qu'il n'y a pas d'infraction à écrire des tracts. Les organisations syndicales profiteront de ce débat pour détailler le contexte de conflit social dans lequel ce tract a été rédigé.

Les organisations syndicales continueront à défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié-es, des usagers et de leur famille, malgré les tentatives de répression dont userait le CA de l'ANRAS. Cela ne fait que renforcer leur détermination à œuvrer collectivement pour la défense et l'amélioration des conditions de travail des salarié-es et des conditions de vie des usagers.

Les fédérations syndicales CFE-CGC, CGT, FO et SUD soutiennent tous les salarié-es qui sont attaqué-es dans l'exercice de leur mandat ou de leur militantisme.

L'intersyndicale CFE-CGC, CGT, FO et SUD combat, avec la plus grande fermeté, cette nouvelle tentative de criminalisation de l'activité syndicale et prendra toutes les initiatives nécessaires ; elle appelle à soutenir le DSC CFE-CGC et à être présent le 6 juin 2014 à 10h devant le TGI de Toulouse.

Le 20 mai 2014.

¹ Cette association gère 35 établissements dans les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, dans les secteurs de la protection de l'enfance et de la jeunesse, du handicap enfants/adultes et des personnes âgées ; environ 1.700 salarié-es prennent en charge près de 2.000 usagers.

Contacts :

- Fédération CGT SANTE ACTION SOCIALE. Tél. 01 55 82 87 81 Mel : sg@sante.cgt.fr
- Fédération FNAS-FO. Tél. 01 40 52 85 80 Mel : lafnas@fnasfo.fr
- Fédération SUD/SANTE SOCIAUX. Tél. 01 40 33 85 00 Mel : contact@sudsantesociaux.org
- Fédération Française de la Santé, de la Médecine et de l'Action Sociale
Tél. 01 78 49 49 Mel : ffass@cfecgc.fr